

1. Identification

Identificateur du produit :	Super Remover Adhesive Remover
Code :	1011NGUS, 1014NGUS
Fournisseur :	Distribution J. Des Serres Inc. 619, rue du Luxembourg Granby, (Québec) J2J 2V2
Téléphone :	450 770-2948
Numéro d'appel d'urgence :	450 770-2948
Heures disponibles :	8h-17h du lundi au vendredi
Usage recommandé :	Idéal pour décaper de la peinture, vernis et colle.
Restrictions d'utilisation :	Valider selon le type de surface.

2. Identification des dangers

Mention d'avertissement : DANGER

Classification du produit :



Liquides inflammables-Catégorie 2.

Irritation oculaire-Catégorie 2A.

Mentions de danger : Liquide et vapeurs très inflammables.
Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

Prévention : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Pour les grands contenants, mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant. Utiliser des outils ne produisant des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Porter des gants et des vêtements de protection ainsi qu'un équipement de protection des yeux et du visage. Se laver soigneusement après manipulation.

Intervention : En cas d'incendie : Utiliser un extincteur approprié. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou prendre une douche. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical.

Stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Élimination : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale en vigueur.

Autres dangers : Modérément toxique par voies intraveineuse, intrapéritonéale et sous-cutanée.

Voir l'information toxicologique, section 11

3. Composition/information sur les ingrédients

No	No CAS	Nom commun et les synonymes	Concentration % (p/p)
1	79-20-9	Acétate de méthyle	45.00 - 70.00
2	67-68-5	Sulfoxyde de diméthyle	5.00 - 40.00
3	646-06-0	Dioxolane-1,3	5.00 - 40.00

La concentration réelle est retenue en tant que secret industriel.

4. Premiers soins

En cas d'ingestion, d'irritation, de toute forme de surexposition ou de symptômes de surexposition survenant pendant l'utilisation du produit ou persistant après son emploi, communiquer immédiatement avec un CENTRE ANTIPOISON, une SALLE D'URGENCE ou un MÉDECIN; veiller à ce que la fiche de données de sécurité du produit soit accessible.

Contact oculaire : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Obtenir des soins médicaux dès que possible.

Contact cutané : Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Laver la peau avec de l'eau et du savon. Mouiller abondamment les vêtements contaminés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Inhalation : Emmener la personne qui a été exposée dans un endroit bien aéré. Garder cette personne au chaud et allongée. Détachez les vêtements serrés tels que col, cravate ou ceinture. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

Ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et allongée. Ne PAS faire vomir.

Symptômes : Toux, douleur à la respiration, rougeur des yeux et oedème cutané. On peut observer des maux de tête, des nausées, des vomissements et des étourdissements.

Effets aigus et retardés : Peut causer une irritation des yeux, de la peau et des voies respiratoires. Peut causer la dépression du système nerveux central. L'inhalation de vapeurs en concentrations élevées peut causer un effet narcotique. Choc anaphylactique possible.

Note au médecin traitant : Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés : Utiliser des poudres chimiques sèches CO₂, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.

Agents extincteurs inappropriés : Les jets d'eau peuvent favoriser la propagation de l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux : Inflammable. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se déplacer vers une source d'ignition.

Produits de combustion dangereux : Monoxyde et dioxyde de carbone. Oxydes de soufre.

Équipements de protection spéciaux et précaution spéciale pour les pompiers : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou si vous ne disposez pas de formation et de protection adéquate. Évacuer les environs. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Fermez toutes sources de chaleur et d'ignition. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Équipements de protection et mesures d'urgence : Éviter la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les drains, les égouts et les voies navigables. Avertir les autorités compétentes si le produit s'est répandu dans l'environnement. Utiliser un absorbant inerte ou des boudins de rétention en cas de grand déversement.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre ou de la vermiculite. Placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

7. Manipulation et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il ne faut pas manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas avaler. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution adéquat fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Utiliser des outils anti-étincelles. Prendre des mesures préventives contre les décharges électrostatiques. Pour éviter un feu ou une explosion, mettre les contenants à la masse lors de transfert. Entreposer et utiliser loin de la chaleur, des étincelles des flammes nues ou toute source d'inflammation. Utilisez un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Les conteneurs vides contiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Conditions de sécurité relatives au stockage : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit adéquat et autorisé. Entreposer dans le contenant original dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'abri de la lumière directe, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10) et de la nourriture. Éliminer toutes les sources d'ignition. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé jusqu'à utilisation. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas entreposer dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Incompatibilités : Les agents oxydants forts. Les comburants.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Alberta

No	No CAS	Nom commun et les synonymes	Valeur d'exposition moyenne pondérée limite pour 8 heures (VEMP)		Valeur d'exposition de courte durée limite pour 15 minutes (VECD)		Valeur plafond limite (VP)	
			ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³
1	79-20-9	Acétate de méthyle	200	606	250	757	N.D.	N.D.
2	67-68-5	Sulfoxyde de diméthyle	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
3	646-06-0	Dioxolane-1,3	20	61	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.

Colombie-Britannique

No	No CAS	Nom commun et les synonymes	Valeur d'exposition moyenne pondérée limite pour 8 heures (VEMP)		Valeur d'exposition de courte durée limite pour 15 minutes (VECD)		Valeur plafond limite (VP)	
			ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³
1	79-20-9	Acétate de méthyle	200	N.D.	250	N.D.	N.D.	N.D.
2	67-68-5	Sulfoxyde de diméthyle	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
3	646-06-0	Dioxolane-1,3	20	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.

Ontario

No	No CAS	Nom commun et les synonymes	Valeur d'exposition moyenne pondérée limite pour 8 heures (VEMP)		Valeur d'exposition de courte durée limite pour 15 minutes (VECD)		Valeur plafond limite (VP)	
			ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³
1	79-20-9	Acétate de méthyle	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
2	67-68-5	Sulfoxyde de diméthyle	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
3	646-06-0	Dioxolane-1,3	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.

Québec

No	No CAS	Nom commun et les synonymes	Valeur d'exposition moyenne pondérée limite pour 8 heures (VEMP)		Valeur d'exposition de courte durée limite pour 15 minutes (VECD)		Valeur plafond limite (VP)	
			ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³
1	79-20-9	Acétate de méthyle	200	606	250	757	N.D.	N.D.
2	67-68-5	Sulfoxyde de diméthyle	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
3	646-06-0	Dioxolane-1,3	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.

Saskatchewan

No	No CAS	Nom commun et les synonymes	Valeur d'exposition moyenne pondérée limite pour 8 heures (VEMP)		Valeur d'exposition de courte durée limite pour 15 minutes (VECD)		Valeur plafond limite (VP)	
			ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³
1	79-20-9	Acétate de méthyle	200	N.D.	250	N.D.	N.D.	N.D.
2	67-68-5	Sulfoxyde de diméthyle	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
3	646-06-0	Dioxolane-1,3	20	N.D.	30	N.D.	N.D.	N.D.

États-Unis

No	No CAS	Nom commun et les synonymes	DIVS NIOSH	Limites réglementaires			Limites recommandées	
				OSHA PEL		Californie / OSHA PEL	NIOSH REL	ACGIH® 2019 TLV®
				ppm	mg/m ³	VEMP 8 heures (CT) Courte durée (P) Plafond	VEMP 10 heures (CT) Courte durée (P) Plafond	VEMP 8 heures (CT) Courte durée (P) Plafond
1	79-20-9	Acétate de méthyle	3100	200	610	200 ppm (CT) 250 ppm	200 ppm (CT) 250 ppm	200 ppm (CT) 250 ppm
2	67-68-5	Sulfoxyde de diméthyle	N.R.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
3	646-06-0	Dioxolane-1,3	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.

DIVS : Danger immédiat pour la vie ou la santé

NIOSH : National Institute for Occupational Safety and Health

OSHA : Occupational Safety and Health Administration

PEL : Limites d'exposition autorisées (Permissible Exposure Limits)

Californie / OSHA : California Division of Occupational Safety and Health

REL : Limites d'exposition recommandées (Recommended Exposure Limits)

ACGIH® : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

TLV® : Seuil limite d'exposition (Threshold Limit Values)

Mesures d'ingénierie appropriées : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition aux contaminants en deçà des valeurs mentionnées. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.

Super Remover Adhesive Remover

Mesures de protection individuelle : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Yeux : NE PAS PORTER DE LENTILLES CORNÉENNES. Porter des lunettes de sécurité anti-éclaboussures.

Mains : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

Respiratoire : Les ouvriers exposés à des contaminants doivent porter un respirateur approprié au type de danger et en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, en tenant compte des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu. Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise.

Autres : Porter en tout temps un vêtement de protection à manches longues et souliers de sécurité appropriés.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique : Liquide

Couleur : Blanc

Odeur : Vinaigre

Seuil olfactif : Non disponible

pH : Sans objet

Point de fusion/congélation : < -58 °C (< 136.4 °F)

Point initial d'ébullition/ domaine d'ébullition : > 75 °C (> 167 °F)

Point d'éclair : -5 °C (23 °F) Coupelle fermée

Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité : 2,6 à 25 °C

Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité : 16,0 % à 25 °C

Température d'auto-inflammation : >300 °C (> 572 °F)

Taux d'évaporation : > 1,5 (éther = 1)

Tension de vapeur : > 100 mm de Hg à 20 °C

Densité de vapeur : > 1 (air = 1)

Densité relative : 0,993 kg/L à 20 °C (eau = 1)

Solubilité dans l'eau : Insoluble

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non disponible

Température de décomposition : Non disponible

Viscosité cinématique : Non disponible

10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Stable dans les conditions d'entreposage et de manipulation recommandées.

Stabilité chimique : Le produit est chimiquement stable dans des conditions normales d'emploi.

Risque de réactions dangereuses : Aucune polymérisation ni réaction dangereuse ne se produit dans des conditions normales d'utilisation. Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.

Conditions à éviter : Éviter les décharges électriques. Tenir loin des sources d'ignition, des flammes nues, et des étincelles. Tenir loin des produits incompatibles.

Matériaux incompatibles : Ce produit peut attaquer certains types de plastique, de caoutchouc ou de revêtements.

Produits de décomposition dangereux : Monoxyde et dioxyde de carbone. Oxydes de soufre.

11. Données toxicologiques

No	No CAS	Nom commun et les synonymes	DL ₅₀ orale mg/kg	DL ₅₀ cutanée mg/kg	CL ₅₀ ppmV pour 4h - gaz	CL ₅₀ mg/l pour 4h - vapeurs	CL ₅₀ mg/l pour 4h - poussières brouillards
1	79-20-9	Acétate de méthyle	6482	> 2000	S.O.	> 49.2	> 12.0
2	67-68-5	Sulfoxyde de diméthyle	14500	40000	S.O.	> 20.00	> 5.00
3	646-06-0	Dioxolane-1,3	3000	8480	S.O.	68.4	> 15.00

Voies d'exposition probables : Ce produit est absorbé par les voies respiratoires, la peau et par les voies digestives.

Symptômes : Toux, douleur à la respiration, rougeur des yeux et oedème cutané. On peut observer des maux de tête, des nausées, des vomissements et des étourdissements.

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par les expositions à court terme et à long terme : Peut causer une irritation des yeux, de la peau et des voies respiratoires. Peut causer la dépression du système nerveux central. L'inhalation de vapeurs en concentrations élevées peut causer un effet narcotique. Choc anaphylactique possible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Ce produit n'est pas un sensibilisant respiratoire ou cutané.

No	No CAS	Nom commun et les synonymes	CIRC	ACGIH	Mutagénicité	Effet sur la reproduction
1	79-20-9	Acétate de méthyle	4	A5	Les données ne permettent pas de faire une évaluation adéquate des effets mutagènes.	Non disponible.
2	67-68-5	Sulfoxyde de diméthyle	N.D.	N.D.	Les données ne permettent pas de faire une évaluation adéquate des effets mutagènes.	Les données ne permettent pas de faire une évaluation adéquate des effets sur le développement.

3	646-06-0	Dioxolane-1,3	N.D.	N.D.	Les données ne permettent pas de faire une évaluation adéquate des effets mutagènes.	Non disponible.
---	----------	---------------	------	------	--	-----------------

Classification de la cancérogénicité selon CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)

Groupe 1 : agent cancérogène (parfois appelé cancérogène avéré ou cancérogène certain).

Groupe 2A : agent probablement cancérogène.

Groupe 2B : agent peut-être cancérogène (parfois appelé cancérogène possible).

Groupe 3 : agent inclassable quant à sa cancérogénicité.

Groupe 4 : agent probablement pas cancérogène.

Classification de la cancérogénicité selon ACGIH (American Conference of Governmental Industrial Hygienists)

Groupe A1 : cancérogène confirmé pour l'homme.

Groupe A2 : cancérogène présumé chez l'homme.

Groupe A3 : cancérogène confirmé pour les animaux avec pertinence inconnue vis-à-vis des humains.

Groupe A4 : non classable comme cancérogène pour l'homme.

Groupe A5 : non présumé être cancérogène pour l'homme.

12. Données écologiques

No	No CAS	Nom commun et les synonymes	%	Persistant	Bio-accumulation	Toxicité
1	79-20-9	Acétate de méthyle	45.00 - 70.00	Oui	Non	Non
2	67-68-5	Sulfoxyde de diméthyle	5.00 - 40.00	Oui	Non	Non
3	646-06-0	Dioxolane-1,3	5.00 - 40.00	Non	Non	Non

No	No CAS	Nom commun et les synonymes	%	Ecotoxicité court terme	Ecotoxicité long terme	Effet sur environnement
1	79-20-9	Acétate de méthyle	45.00 - 70.00	Aucun effet néfaste connu sur les organismes aquatiques.	Aucun effet néfaste connu sur les organismes aquatiques.	Aucun effet néfaste connu sur l'environnement.
2	67-68-5	Sulfoxyde de diméthyle	5.00 - 40.00	Aucun effet néfaste connu sur les organismes aquatiques.	Aucun effet néfaste connu sur les organismes aquatiques.	Aucun effet néfaste connu sur l'environnement.
3	646-06-0	Dioxolane-1,3	5.00 - 40.00	Aucun effet néfaste connu sur les organismes aquatiques.	Aucun effet néfaste connu sur les organismes aquatiques.	Aucun effet néfaste connu sur l'environnement.

13. Données sur l'élimination du produit

Méthode de disposition : Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Les vapeurs du résidu du produit peuvent créer une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du contenant. Ne pas couper, souder ou meuler des contenants usagés à moins qu'ils n'aient été nettoyés à fond intérieurement.

14. Informations relatives au transport

	TMD	DOT	IMDG	IATA
Numéro UN	1263	1263	1263	1263
Désignation officielle de transport	MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES	MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES	MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES	MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
Classe(s) de dangers relative(s) au transport	3	3	3	3
Groupe d'emballage	II	II	II	II

Autres informations

Polluant marin : Non

Exemption relatives aux quantités limitées : 5 L

En accord avec le règlement Canadien du Transport Routier des Marchandises Dangereuses, l'exemption 1,17 est utilisée lorsqu'applicable. Conformément à l'article 172.315 du 49 CFR, nous utilisons l'exemption des quantités limitées par voies terrestres et maritimes, si applicable.

Précautions spéciales : Sans objet

Autres exemptions : Aucune autre exemption.

15. Informations sur la réglementation

Canada

No	No CAS	Nom commun et les synonymes	%	LIS	LES	INRP
1	79-20-9	Acétate de méthyle	45.00 - 70.00	X		
2	67-68-5	Sulfoxyde de diméthyle	5.00 - 40.00	X		X
3	646-06-0	Dioxolane-1,3	5.00 - 40.00	X		X

États-Unis

No	No CAS	Nom commun et les synonymes	%	TSCA	PROP-65	RTK
1	79-20-9	Acétate de méthyle	45.00 - 70.00	X		X
2	67-68-5	Sulfoxyde de diméthyle	5.00 - 40.00	X		
3	646-06-0	Dioxolane-1,3	5.00 - 40.00	X		X

Le client est chargé de déterminer le code EPI (équipement de protection individuelle) de ce produit.

La classification du produit et la FDS ont été élaborées conformément au RPD et au HazCom 2012.

16. Autres informations

Date : 2019-12-05

Version : 1

Avis au lecteur : Le fabricant déclare que les informations contenues à la présente fiche ont été préparées à partir des données, informations et avertissements obtenus des sites gouvernementaux et/ou des fournisseurs de matières premières. Le fabricant n'a aucun contrôle sur le contenu de ces informations et rapporte intégralement toutes les informations qu'il possède sur les composants du produit, au moment de sa fabrication. Le fabricant n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude des informations fournies. Malgré que certains avertissements sont contenus à la présente fiche, nous ne garantissons aucunement que ce soient les seuls dangers qui peuvent exister et avertissons l'utilisateur à cet effet. Il appartient et il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier si le produit utilisé est conforme et approprié pour l'usage auquel il est destiné. Le fabricant n'assume aucune responsabilité pour tout dommage, perte ou blessure corporelle, matériel ou de quelque nature que ce soit pouvant survenir ou découler suite à l'utilisation ou la manipulation du produit de façon incorrecte, négligente, inappropriée ou abusive ou du défaut d'avoir pris connaissance des informations contenues à cette fiche.